

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal le **vendredi 14 avril 2023 à 18 heures** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Bertrand CASSÉ, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Etienne FENART (a donné pouvoir à Monsieur Nicolas RAFFESTIN) Igor OLSEVSCHI (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves DEBARRE)

Secrétaire de séance : Michèle KUBICKÉ

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2023
 2. Vote du compte de gestion 2022 : commune – assainissement – lotissements Marie-Claire et les Danses
 3. Vote du compte administratif 2022 : commune – assainissement – lotissements Marie-Claire et les Danses.
 4. Affectation du résultat 2022 : commune – assainissement – lotissements Marie-Claire et les Danses
 5. Vote du taux des taxes locales.
 6. Vote du budget primitif 2023 : commune – assainissement – lotissements Marie-Claire et les Danses.
 7. Site internet
 8. Eglise : point sur les travaux, plaque commémorative, Pèlerinage.
 9. Questions diverses
-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 05 et donne lecture de l'ordre du jour.

Est désigné secrétaire de séance : Michèle KUBICKÉ

1- Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 10 mars 2023, qui n'apporte ni observation, ni remarque de sa part.

2- Vote du compte de gestion 2022 : commune – assainissement – lotissements Marie-Claire et les Danses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le compte de gestion est reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur (c'est-à-dire que c'est le comptable du Trésor Public qui établit le compte de gestion de la commune par rapport aux dépenses et aux recettes que l'ordonnateur (le Maire) lui a transmis).

Compte de gestion de la commune

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	454 541.43 €	599 596.16 €
Titres et recette émis (b)	108 380.99 €	325 460.83 €
Réductions de titres (c)		615.00 €
Recettes nettes (d = b-c)	108 380.99 €	324 845.83 €
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	454 541.43 €	599 596.16 €
Mandats émis (f)	206 175.40 €	322 806.10 €
Annulations de mandats (g)		1 438.80 €
Dépenses nettes (h = f-g)	206 175.40 €	321 367.30 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d-h) Excédent		3 478.53 €
(h-d) Déficit	97 794.41 €	

Compte de gestion du service assainissement

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	263 656.97 €	43 838.40 €
Titres et recette émis (b)	265 491.59 €	44 030.08 €
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b-c)	265 491.59 €	44 030.08 €
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	263 656.97 €	43 838.40 €
Mandats émis (f)	158 235.52 €	12 108.87 €
Annulations de mandats (g)		
Dépenses nettes (h = f-g)	158 235.52 €	12 108.87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d-h) Excédent	211 674.54 €	31 921.21 €
(h-d) Déficit		

Compte de gestion du lotissement Marie-Claire

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	67 000.00 €	127 800.00 €
Titres et recette émis (b)	6 200.00 €	23 917.02 €
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b-c)	6 200.00 €	23 917.02 €
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	67 000.00 €	127 800.00 €
Mandats émis (f)	23 917.02 €	23 917.02 €
Annulations de mandats (g)		
Dépenses nettes (h = f-g)	23 917.02 €	23 917.02 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d-h) Excédent		
(h-d) Déficit	17 717.02 €	

Compte de gestion du lotissement Les Danses

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	56 637.82 €	106 637.82 €
Titres et recette émis (b)	6 637.82 €	19 377.02 €
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b-c)	6 637.82 €	19 377.02 €
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	56 637.82 €	106 637.82 €
Mandats émis (f)	19 377.02 €	19 377.02 €
Annulations de mandats (g)		
Dépenses nettes (h = f-g)	19 377.02 €	19 377.02 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d-h) Excédent		
(h-d) Déficit	12 739.20 €	

DELIBERATION

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur communal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris de ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2022 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Vote du compte administratif 2022 des budgets de la commune et de l'assainissement

Les résultats du compte administratif 2022 des budgets de la commune et de l'assainissement comme suit :

Compte administratif de la commune

DELIBERATION

Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2021 de la commune de Sainte-Montaine, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	321 367.30 €
Recettes	324 845.83 €
Résultat de l'exercice	3 478.53 €
Résultat antérieur reporté	294 183.78 €
Résultat de clôture 2022	297 662.31 €

Section d'investissement	
Dépenses	206 175.40 €
Recettes	108 380.99 €
Résultat de l'exercice	- 97 794.41 €
Résultat antérieur reporté	5 057.39 €
Résultat de clôture 2022	- 92 737.02 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3- Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2022 de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Monsieur Nicolas RAFFESTIN qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

4- L'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 de la commune de Sainte-Montaine

Compte administratif du service assainissement

DELIBERATION

Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2022 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine, qu'il a lui-même

dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	12 108.87 €
Recettes	44 030.08 €
Résultat de l'exercice	31 921.21 €
Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture 2022	31 921.21 €

Section d'investissement	
Dépenses	53 817.05 €
Recettes	265 491.59 €
Résultat de l'exercice	211 674.54 €
Résultat antérieur reporté	- 158 235.52 €
Résultat de clôture 2022	53 439.02 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5- Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2022 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Monsieur Nicolas RAFFESTIN qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

6- L'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du service public d'assainissement collectif

Compte administratif du lotissement « Marie-Claire »

DELIBERATION

Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2022 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

- 1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	23 917.02 €
Recettes	23 917.02 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture 2022	0.00 €

Section d'investissement	
Dépenses	23 917.02 €
Recettes	6 200.00 €
Résultat de l'exercice	- 17 717.02 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture 2022	- 17 717.02 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

7- Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2022 du budget Lotissement Marie-Claire de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Monsieur Nicolas RAFFESTIN qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

8- L'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget lotissement « Marie-Claire »

Compte administratif du lotissement « Les Danses »

DELIBERATION

Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire de Sainte-Montaine, préside la séance du conseil municipal et présente le compte administratif 2022 du service assainissement de la commune de Sainte-Montaine, qu'il a lui-même dressé après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Il anime le débat avec l'assemblée.

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	19 377.02 €
Recettes	19 377.02 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture 2022	0.00 €

Section d'investissement	
Dépenses	19 377.02 €
Recettes	6 637.82 €
Résultat de l'exercice	- 12 739.20 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de clôture 2022	- 12 739.20 €

2) L'assemblée constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

9- Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2022 du budget lotissement les Danses de la commune de Sainte-Montaine. L'assemblée élit un président, Nicolas RAFFESTIN qui met au vote les résultats de clôture tels que résumés ci-dessus.

10- L'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget lotissement « les Danses »

4- Affectation du résultat 2022 des budgets de la commune, de l'assainissement et des lotissements

a) Budget de la commune

Résultat de fonctionnement 2022		Résultat d'investissement 2022	
Montant des titres	324 845.83 €	Montant des titres	108 380.99 €
Montant des mandats	321 367.30 €	Montant des mandats	206 175.40 €
Résultat de fonctionnement reporté	294 183.78 €	Résultat d'investissement reporté	5 057.39 €
Résultat de fonctionnement (a)	297 662.31 €	Solde d'exécution investissement (b)	- 92 737.02 €
Calcul du besoin de financement			
RAR en recettes investissement	156 966.00 €	Solde des restes à réaliser	- 37 659.31 €
RAR en dépenses investissement	194 625.31 €	Solde d'exécution investissement	- 92 737.02 €
Solde des restes à réaliser	- 37 659.31 €	Besoin de financement (c)	130 396.33 €

Proposition d'affectation du résultat 2022		
	Dépenses	Recettes
001 – Solde d'exécution d'investissement (b)	92 737.02	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé (c)		130 396.33 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté (a-c)		167 265.98 €

b) Budget du service assainissement

Résultat de fonctionnement 2022		Résultat d'investissement 2022	
Montant des titres	44 030.08 €	Montant des titres	265 491.59 €
Montant des mandats	12 108.87 €	Montant des mandats	53 817.05 €
Résultat de fonctionnement reporté		Résultat d'investissement reporté	- 158 235.52 €
Résultat de fonctionnement (a)	31 921.21 €	Solde d'exécution investissement (b)	53 439.02 €
Calcul du besoin de financement			
RAR en recettes investissement		Solde des restes à réaliser	
RAR en dépenses investissement		Solde d'exécution investissement	53 439.02 €
Solde des restes à réaliser	100	Besoin de financement (c)	0.00 €

Proposition d'affectation du résultat 2021		
	Dépenses	Recettes
001 – Solde d'exécution d'investissement (b)		53 439.02 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé (c)		
002 – Excédent de fonctionnement reporté (a-c)		31 921.21 €

c) Budget lotissement « Marie-Claire »

Résultat de fonctionnement 2022		Résultat d'investissement 2022	
Montant des titres	23 917.02 €	Montant des titres	6 200.00 €
Montant des mandats	23 917.02 €	Montant des mandats	23 917.02 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	Résultat d'investissement reporté	0.00 €

Résultat de fonctionnement (a)	0.00 €	Solde d'exécution investissement (b)	- 17 717.02 €
Calcul du besoin de financement			
RAR en recettes investissement	0.00 €	Solde des restes à réaliser	0.00 €
RAR en dépenses investissement	0.00 €	Solde d'exécution investissement	- 17 717.02 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €	Besoin de financement (c)	0.00 €

Proposition d'affectation du résultat 2022		
	Dépenses	Recettes
001 – Solde d'exécution d'investissement (b)	17 717.02	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé (c)		0.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté (a-c)		0.00 €

- Budget lotissement « Les Danses »

Résultat de fonctionnement 2022		Résultat d'investissement 2022	
Montant des titres	19 377.02 €	Montant des titres	6 637.82 €
Montant des mandats	19 377.02 €	Montant des mandats	19 377.02 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	Résultat d'investissement reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement (a)	0.00 €	Solde d'exécution investissement (b)	- 12 739.20 €
Calcul du besoin de financement			
RAR en recettes investissement		Solde des restes à réaliser	
RAR en dépenses investissement		Solde d'exécution investissement	- 12 739.02 €
Solde des restes à réaliser		Besoin de financement (c)	

Proposition d'affectation du résultat 2021		
	Dépenses	Recettes
001– Solde d'exécution d'investissement (b)	12 739.02	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé (c)		0.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté (a-c)		0.00 €

5- Vote du taux des taxes locales

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2020 et 2022.

La taxe d'habitation a été maintenue sur les résidences secondaires et autre locaux meublés non affectés à l'habitation principale et demeure affectée au bloc communal.

Pour les impositions établies au titre de 2021 et 2022, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ne votaient plus le taux d'imposition de cette taxe et l'article 16 précité avait précisé que ce taux était égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019.

A compter de 2023, les communes et les EPCI à fiscalité propre retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ce taux n'ayant pas fait l'objet de délibération en 2022, l'absence de délibération sera interprétée comme un taux nul par les services de la DDFIP.

Le taux de la taxe d'habitation des années précédentes était de 20.78 %

Proposition de ne pas augmenter les taux des taxes locales par rapport à 2022, soit

Taxes	Bases imposition prévisionnelle 2023	Taux proposés	Produits prévisionnels
Taxe foncière bâtie (TFB)	324 000 €	28.66 %	92 858 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	39 800 €	43.62 %	17 361 €
Taxe d'habitation (TH)	179 064 €	20.78 %	39 851 €
Cotisation foncières des entreprises (CFE)	8 900 €	18.89 %	1 681 €
			151 751 €

L'assemblée approuve à l'unanimité.

6- Vote du budget primitif 2023 : commune – assainissement – lotissements Marie-Claire et les Danses

Les budgets sont votés par chapitre.

Budget de la commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	133 210.40 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	136 300.00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	43 416.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	48 173.00 €
Chapitre 66 – Charges financières	1 200.00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	400.00 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	362 699.40 €
<i>023 – Virement à la section d'investissement</i>	<i>96 278.58 €</i>
TOTAL DES DEPENSES 2023	458 977.98 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
013 – Atténuation de charges	0.00 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 270.00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	220 542.00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	41 890.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	11 010.00 €
Chapitre 77 – Autres produits exceptionnels	0.00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES	291 712.00 €
<i>002 – Excédent de fonctionne reporté</i>	<i>167 265.98 €</i>
TOTAL DES RECETTES 2023	458 977.98 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	4 000.00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées	5 000.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (sauf opérations)	18 341.96 €
Opération 130 – Restauration parties hautes du chœur de l'église	260 035.71 €
Opération 131 – Aménagement sécuritaire Route de Ménétréol	1 000.00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	4 705.00 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	323 538.89 €
<i>001 – Déficit d'investissement reporté</i>	<i>92 737.02 €</i>
TOTAL DES DEPENSES 2023	416 275.91 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Opération 130 – Restauration parties hautes du chœur de l'église	127 981.00 €
Opération 132 – Cheminement piétons-cyclos Belle Fontaine	28 985.00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	162 326.33 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	705.00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES	319 997.13 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	96 278.58 €
TOTAL DES RECETTES 2023	416 275.91 €

DELIBERATION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présente le budget primitif 2023 de la commune de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 458 977.98 €
- Section d'investissement : 416 275.91 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2023 de la commune de Sainte-Montaine tel qu'il est présenté par le Maire.

Budget du service assainissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	10 200.00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordres de transfert entre section (amortissements)	15 872.00 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	26 072.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	13 071.21 €
TOTAL DES DEPENSES 2023	39 143.21 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000.00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	0.00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordres de transfert entre section (reprise des subventions)	6 222.00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES	7 222.00 €
002 – Excédent de fonctionne reporté	31 921.21 €
TOTAL DES RECETTES 2023	39 143.21 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040– Opérations d'ordres de transfert entre section (reprise des subventions)	6 222.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (sauf opérations)	10 000.00 €
Opération 20 – Réseau assainissement / STEP	74 522.23 €
TOTAL DES DEPENSES 2023	90 744.23 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	8 362.00 €
Chapitre 040– Opérations d'ordres de transfert entre section (reprise des subventions)	15 872.00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES	24 234.00 €
<i>021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>13 071.21 €</i>
<i>001 – Excédent d'investissement reporté</i>	<i>53 439.02 €</i>
TOTAL DES RECETTES 2023	90 744.23 €

DELIBERATION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présente le budget primitif 2023 du service d'assainissement de la commune de Sainte-Montaine, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 39 143.21 €
- Section d'investissement : 90 744.23 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2023 du service d'assainissement de la commune de Sainte-Montaine tel qu'il est présenté par le Maire.

Budget Lotissement Marie-Claire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	19 000.00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordres de transfert entre section (variation des stocks)	35 875.53 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	54 875.53 €
<i>023 – Virement à la section d'investissement</i>	<i>7 041.49 €</i>
TOTAL DES DEPENSES 2023	61 917.02 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 000.00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordres de transfert entre section (variation des stocks)	42 917.02 €
TOTAL DES RECETTES 2023	61 917.02 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040– Opérations d'ordres de transfert entre section (variation des stocks)	42 917.02 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	42 917.02 €
<i>001 – Déficit d'investissement reporté</i>	<i>17 717.02 €</i>
TOTAL DES DEPENSES 2023	60 634.04 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040– Opérations d'ordres de transfert entre section (variation des stocks)	35 875.53 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (subvention commune)	17 717.02 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES	53 592.55 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	7 041.49 €
TOTAL DES RECETTES 2023	60 634.00 €

DELIBERATION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présente le budget primitif 2023 du lotissement Marie-Claire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 61 917.02 €
- Section d'investissement : 60 634.04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2023 du lotissement Marie-Claire tel qu'il est présenté par le Maire.

Budget Lotissement Les Danses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	14 000.00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordres de transfert entre section (variation des stocks)	25 836.03 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	39 836.03 €
023 – Virement à la section d'investissement	7 540.99 €
TOTAL DES DEPENSES 2023	47 377.02 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 000.00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordres de transfert entre section (variation des stocks)	33 377.02 €
TOTAL DES RECETTES 2023	47 377.02 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040– Opérations d'ordres de transfert entre section (variation des stocks)	33 377.02 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES	33 377.02 €
001 – Déficit d'investissement reporté	12 739.20 €
TOTAL DES DEPENSES 2023	46 116.22 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 040– Opérations d'ordres de transfert entre section (variation des stocks)	25 836.03 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (subvention commune)	12 739.20 €

SOUS-TOTAL DES RECETTES	38 575.23 €
<i>021 – Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>7 540.99 €</i>
TOTAL DES RECETTES 2023	46 116.22 €

DELIBERATION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Présente le budget primitif 2023 du lotissement Les Danses, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 47 377.02 €
- Section d'investissement : 46 116.22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- VOTE le budget primitif 2023 du lotissement Les Danses tel qu'il est présenté par le Maire.

7- Site internet

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à une réunion ultérieure, pour qu'Etienne FENART, en charge de ce dossier, puisse parler de son avancement.

8- Eglise : point sur les travaux, plaque commémorative, Pèlerinage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux seront bientôt terminés et que l'église pourra être ouverte pour le Pèlerinage de Pentecôte comme prévu.

L'inauguration officielle sera le jour du Pèlerinage et l'inauguration avec les officiels et financeurs se fera ultérieurement avec une plaque commémorative qui listera les donateurs.

9- Questions diverses

⇒ **Boulangerie KOCK** Monsieur le Maire souhaite aborder la proposition de la boulangerie KOCK de livrer les habitants à domicile.

Monsieur le Maire dit que vis-à-vis de la boulangerie STERN il est difficile d'accepter une telle proposition. Michèle KUBICKÉ dit qu'elle comprend, mais qu'il peut y avoir également une concurrence. Monsieur le Maire dit que la boulangerie STERN se déplace à Ste-Montaine depuis plusieurs années et n'a pas beaucoup de clients dans le bourg. Il dit que cela a déjà été assez difficile de trouver un boulanger qui voulait bien tenir un dépôt de pains. Il n'est pas favorable à la venue d'un autre boulanger, même à domicile.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 20

Approuvé Non approuvé en séance du 16 juin 2023

Pour 7 Contre — Abstention —

Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

Le secrétaire de séance,
Michèle KUBICKÉ



